



18 juillet 2006

Le tribunal délivre un jugement contre des sites d'antennes relais

La décision cite le risque pour la santé publique

Dix sites d'antennes relais de téléphonie mobile, dont huit sont à Athènes, doivent être enlevés parce qu'ils constituent une menace pour la santé publique, a jugé la cour d'appel d'Athènes hier.

Cette décision rejette l'appel en justice d'un opérateur de téléphonie mobile (*non cité*) concernant la suspension d'une décision des services des Télécommunications Nationales et de la Commission de la Poste (EETT)* pour enlever ces antennes relais.

La justification du jugement du tribunal est citée explicitement : **"par des soucis urgents concernant la protection de la santé publique."**

Chacun des 10 sites d'antennes relais en question avaient été cachés soit dans de fausses cheminées, les chauffe-eaux électriques et d'autres appareils pour contrecarrer l'opposition des riverains et des autorités. Huit de ces 10 sites d'antennes relais sont situés sur des immeubles d'appartement dans les zones d'Athènes comprenant Halandri, Vyronas, Ilioupolis et Kallithea. Les deux autres sont situés près des aéroports d'Iraklion, en Crète, et Kos. Seulement un des sites d'antennes relais à Kallithea, avait été mis en fonction avec un permis, mais il avait été retiré.

"C'est non seulement cet opérateur (de téléphonie mobile) qui doit être blâmé ici," a dit le vice-président d'EETT Nikos Koulouris Kathimerini. **"La construction non autorisée de site d'antennes relais devient pratique courante. EETT a également décidé de s'occuper aussi de sites d'antennes relais d'autres opérateurs"** a-t-il dit, en ajoutant que la commission découvre habituellement maintenant des antennes relais illégales suite aux plaintes des riverains.

"Nous refusons de devenir les cobayes des opérateurs (de téléphonie mobile)," a déclaré Nikos Krassakis, un membre de l'association Sepolia qui lutte pour les déplacements des antennes relais et Kathimerini** rajoute : **"notre souci principal n'est pas, que les antennes relais soient légales ou pas mais combien leurs effets coûtent-ils à notre santé."**

Les protestations de l'association de Krassakis avaient été dirigées sur les déplacements de deux sites d'antennes relais et sur la décision d'arrêter la construction d'un troisième.

"(Ce jugement) est une décision très positive, un coup contre l'irresponsabilité des opérateurs (de téléphonie mobile), mais ce n'est pas assez. Nous avons besoin d'une approche plus collective", a rajouté Loukas Margaritis, un professeur à l'université d'Athènes.

Kathimerini** rajoute **"scientifiquement, il n'y a aucun doute que l'irradiation soit un risque sanitaire, même dans les limites imposées par la législation,".**

Il a ajouté qu'une des solutions serait de repositionner les antennes relais aux périphéries des villes, et de régler leurs "niveaux beaucoup plus élevés" pour diminuer l'impact des émissions.

-* **EETT** est l'Autorité institutionnelle de régulation, de surveillance et normalisation nationale Grecque qui dirige et règle les télécommunications ainsi que le marché des services postaux suivant la loi 2867/2000.

-** Vice-président des Télécommunications Nationales et de la Commission de la Poste (EETT).